

ENTRETIEN

AVEC CETTE RÉFORME, « LE CYNISME CONFINE À L'ABSURDITÉ »

Jean-Marie Harribey alerte sur cette énième réforme des retraites et rappelle que les retours de l'expérience suédoise, dont Macron s'inspire, montrent une forte aggravation des inégalités. Explications.



JEAN-MARIE HARRIBEY
Économiste,
coprésident du
conseil scientifique
d'Attac, membre
de la Fondation
Copernic et des
Économistes
atterrés

Pour certains (dont le gouvernement actuel), notre système de retraite serait « à bout de souffle » : selon vous, y a-t-il urgence à le réformer ?

Les réformes de 1993, 2003, 2007, 2010 et 2013 devaient « sauver » les retraites des Français. Elles ne l'ont, semble-t-il, pas fait, puisque le chef de l'État promet une nouvelle réforme en 2018. Ce n'était pas faute d'avoir multiplié les régressions des droits des travailleurs : allongement de la durée de cotisation (172 trimestres, soit 43 ans, à partir de la génération née en 1973) ; report à 62 ans de l'âge de départ à la retraite sauf pour les carrières longues ; report à 67 ans de l'âge donnant automatiquement le droit au taux plein ; prise en compte des salaires des 25 meilleures années au lieu des 10 pour les salariés du privé, revalorisés sur la base de l'évolution des prix ; et revalorisation des pensions sur les prix au lieu des salaires. Il résultera du cumul de toutes

ces mesures une baisse des pensions au cours des prochaines années, ce qui est le but recherché s'inscrivant dans le projet de diminution générale des dépenses publiques. Pourquoi, alors, « réformer » encore une fois ?

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) donne la réponse dans ses rapports de 2017. Les retraites représentent 14 % du PIB annuel. Comme les réformes paramétriques précédentes (âge légal, durée de cotisation, désindexation) ne sont pas parvenues à réduire cette part, le stratagème consiste à ouvrir une réforme « structurelle ». C'est là que le cynisme confine à l'absurdité. Comme les pensions sont désindexées de l'évolution des salaires, plus la croissance économique est forte (donc, normalement, plus les salaires augmentent), plus les pensions représenteront une part plus faible dans le PIB. Ainsi, d'après le COR, si la croissance économique est en moyenne de 1,8 % par an pendant le prochain demi-siècle, la part des pensions baissera de 14 % à 11,7 %. Mais si la croissance n'est que de 1 %, la part des pensions montera jusqu'à 14,5 %. Or les prévisions de croissance sont très modérées. Donc, il s'agit de mettre à bas le système actuel de retraite.

Emmanuel Macron a décidé de passer à un système de retraite « par points » : sur le papier, l'idée semble séduisante : « Un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous », explique-t-il.

Actuellement, le régime de base de la Sécurité sociale et celui des fonctionnaires et des régimes dits spéciaux fonctionnent sur la base des annuités de cotisation. Les régimes complémentaires des salariés du privé (Arcco et Agirc) fonctionnent par points. La grande différence avec les régimes de base est que les salariés savent ce qu'ils versent en cotisations mais ne savent rien de ce que sera leur pension car celle-ci dépendra de la valeur du point. Déjà, on sait que le taux de remplacement dans l'Arcco et l'Agirc a baissé d'environ 30 % en vingt ans. C'est le gros risque d'un basculement d'un système à « prestations définies », à un système à « cotisations définies ». Et c'est le premier mensonge concernant les droits attachés à chaque euro de cotisation.

On ne sait pas si Macron optera pour un système par points ou par comptes notionnels. Dans ce dernier cas, le montant des cotisations sera divisé par l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient le prétendant à la retraite. Plus il partira tôt en retraite, plus sa pension

« Ceux qui ont les emplois les moins rémunérés, les plus précaires, les plus pénibles, travailleront le plus longtemps, tout en ayant l'espérance de vie la plus faible. »

sera basse. Or les personnes qui ont des faibles salaires, les travaux les plus pénibles ou les emplois les plus précaires seront incitées à travailler le plus longtemps possible, tout en ayant l'espérance de vie la plus faible. En rattachant strictement la pension à la cotisation, les systèmes par points ou par comptes notionnels renforcent la contributivité et éliminent la part de solidarité. Les femmes en étant les principales bénéficiaires, on entrevoit le risque de double peine pour elles qui sont déjà moins payées et subissent les temps partiels. Les retours de l'expérience suédoise sont d'ailleurs éloquentes : le système se révèle inégalitaire, pénalise les femmes et les travailleurs aux carrières heurtées et il procure des pensions trop basses.

Le second mensonge est de laisser croire qu'un système par points ou par comptes notionnels échappe aux contraintes démographiques et économiques. C'est absolument faux : aucun miracle n'est à attendre d'un système face à un vieillissement de la population ou à une récession économique. Car tout système de retraite (même par capitalisation !) ne peut que répartir la richesse produite par la population active. Il s'ensuit que toute société a le devoir de veiller à chaque instant à la meilleure répartition des revenus entre les divers besoins sociaux. Or, la volonté cachée du gouvernement est de baisser la part des pensions, éviter un débat sur la répartition du fruit du travail, retirer du système de retraite les dispositifs de solidarité et faire la place à la ca-

pitalisation. Déjà ressortent les propositions pour des fonds de pension ou l'épargne retraite.

Depuis 1993, toutes les réformes ont consisté à allonger la durée de cotisation. Quelles seraient, selon vous, les quelques pistes à suivre pour réaliser une réforme plus juste ?

À l'opposé du projet de réforme du gouvernement, des possibilités d'amélioration progressiste existent. Trois pistes pourraient être ouvertes. Primo, unifier par le haut les différents régimes en fixant un taux de remplacement minimal, allant en décroissant depuis le Smic jusqu'à plusieurs fois le plafond de la Sécurité sociale. Deuzio, augmenter progressivement le taux de cotisation vieillesse pour suivre l'évolution démographique (aujourd'hui il y a

0,6 retraité pour un actif) ; et mieux, élargir l'assiette des cotisations pour y inclure la fraction des profits qui n'est pas investie mais distribuée. Tertio, pour avoir un bon système de retraite et, au-delà, une bonne protection sociale, l'emploi doit redevenir une priorité absolue, et cela d'autant plus qu'on ne peut plus miser sur la croissance économique compte tenu de l'impératif écologique. On touche là à l'imbrication des problèmes : une politique répondant aux besoins sociaux d'avenir est incompatible avec une politique en faveur de la finance (1). ★

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
CYPRIEN BOGANDA**

cboganda@humadimanche.fr

(1) Un complément à ce texte se trouve à <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites-reforme-macron.pdf>.